

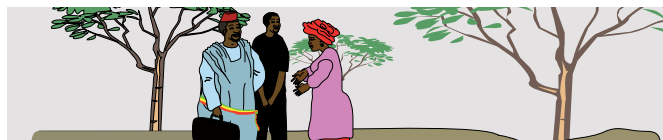


République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTÈRE DE LA DECENTRALISATION
ET DES COLLECTIVITES LOCALES

Direction d'Appui
au Développement
Local (D.A.D.L.)



GUIDE DE PLANIFICATION PARTICIPATIVE LOCALE 2011

Mot du Ministre de la décentralisation et des collectivités locales

L'élaboration de ce guide s'inscrit dans un processus d'amélioration des outils de planification locale. Le présent document est un manuel pratique à l'usage des collectivités locales et de la société civile ; ainsi, il constituera un outil opérationnel pour tous les acteurs du développement local.

Ce guide propose une démarche et une approche méthodologiques de conception des plans locaux de développement (PLD) et des plans d'investissement communaux (PIC).

Aujourd'hui, les enjeux du développement local imposent une réactualisation et une harmonisation des approches et des visions dans l'élaboration des outils de planification.

A ce titre, le guide harmonisé vient à son heure pour enrichir l'arsenal institutionnel de la politique de planification du développement à la base.

Aussi, offre-t-il l'opportunité aux différents acteurs d'en disposer pour conduire, réorienter et réajuster les processus en cours qui, à n'en point douter, ont besoin d'une touche nouvelle à même de fédérer les synergies et de déboucher sur un consensus.

Il s'agira donc, pour chaque lecteur, élu local, décideur et praticien engagé, de s'inspirer de ce guide harmonisé de planification locale participative qui décline les processus et procédures dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans locaux de développement. Bien appliqué, il peut soutenir les initiatives communautaires et les faire aboutir à des résultats probants en réponse à la demande sociale et à l'esprit citoyen.

Alors, il vous revient de vous l'approprier pour que les défis de la vie économique et sociale des collectivités locales et des organisations communautaires de base soient à votre portée.

Je ne doute pas que vous ferez siennes les orientations et visions mises en évidence dans ce document et que vous participerez à sa vulgarisation pour un développement local durable.

Je ne peux terminer sans me réjouir de l'élaboration de ce précieux outil, fruit d'un engagement résolu de tous les acteurs et partenaires de la décentralisation et du développement local. Qu'ils trouvent ici l'expression de mes remerciements les plus sincères.

Dr Aliou SOW

Ministre de la Décentralisation et des Collectivités Locales

Avant-propos

Depuis 1961, le Sénégal s'est engagé dans la voie du développement planifié avec l'élaboration de plans de développement à différents niveaux.

Au niveau national, l'articulation de la planification économique à la planification spatiale s'est traduite par l'existence du Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social (PODES) et du Plan National d'Aménagement du Territoire (PNAT).

En réalité le système de planification nationale a connu de grandes mutations à partir de 1987 avec l'avènement du «Nouveau Système de Planification», sous l'égide du Conseil supérieur du Plan.

C'est ainsi que les premières générations de Plans régionaux de Développement intégré (PRDI) ont été élaborées en 1988. Au niveau local, le Plan Local de Développement (PLD), le Plan d'Investissement Communal (PIC) et le Plan d'Aménagement et de Gestion du Terroir (PAGT) demeurent les principaux outils de planification économique, sociale et environnementale.

Notons que depuis le transfert de certains domaines de compétence de la planification aux Collectivités Locales (région, commune et communauté rurale) par la loi n° 96-07 du 22 mars 1996, la plupart de ces plans ont été réactualisés ou intégralement reformulés avec l'appui de partenaires au développement. Mais le dénominateur commun propre à tous ces outils est leur faible appropriation par les populations et les collectivités locales. Ce défaut d'appropriation résulte de plusieurs facteurs notamment :

- les lignes directrices et les objectifs du bailleur ;
- la diversité des démarches et méthodologies utilisées ;
- la faible implication des acteurs locaux particulièrement les populations à la base.

C'est pourquoi la nécessité d'une harmonisation des méthodes et procédures de planification locale est devenue une préoccupation de tous les décideurs. Heureusement que le PNDL, dans sa mission d'appui à la mise en œuvre d'une stratégie de développement local et de promotion de l'offre de services socio-économiques de base, a intégré cette préoccupation dans la composante n°1 du programme. Ainsi avec l'appui et les orientations du Ministre de la Décentralisation et des Collectivités Locales - le Dr. Aliou SOW - la Direction d'Appui au Développement Local, en sa qualité d'agence d'exécution (AGEX) a été chargée de cette mission d'harmonisation des procédures de planification locale.

Le présent guide est le fruit d'un long processus de réflexion et de consolidation des consensus sur des aspects aussi divers que la méthodologie, le canevas, l'horizon temporel, les coûts d'un PLD ou d'un PIC, le suivi-évaluation etc.

Evidemment ce guide mis à votre disposition reste soumis à l'épreuve du temps et du terrain et ne manquera pas, au regard de son caractère flexible, de se réajuster au besoin dans le cadre d'une démarche inclusive.

L'appel lancé auprès des acteurs privilégiés que sont les collectivités locales est d'en faire un outil de chevet pour toutes les questions de planification à la base.

Adama DIOUF

Directeur de l'Appui au Développement Local

Un guide, une référence

En s'adossant sur les orientations et documents stratégiques, l'exercice de planification, à travers les documents de planification, à l'échelle des collectivités locales, trace les orientations pour les prochaines années. Il permet de concilier les priorités locales aux politiques et stratégies de la région et du pays. Il fixe également les mécanismes et les acteurs impliqués pour la priorisation et la réalisation d'actions concrètes.

Si un document de planification n'est pas une finalité, il doit constituer le premier acte pour initier un programme de développement. Or, l'élaboration d'un programme cohérent de développement est un exercice complexe qui demande du temps et une expertise méthodologique. La Collectivité pour laquelle le programme est développé doit être le réel « propriétaire » du programme. Elle doit se prononcer sur les grandes orientations, trancher en cas d'intérêts divergents et « s'approprier » ses résultats. Un enjeu de taille, au regard des efforts, des ressources à mobiliser et des défis à engager.

Un vide vient d'être comblé. Plusieurs Collectivités locales disposent de documents de planification, grâce à l'intervention de plusieurs acteurs. Mais rares sont les Collectivités locales qui ont utilisé la même approche voire la même démarche pour y arriver. Dès lors, le besoin d'une harmonisation de l'approche à partir d'une grille d'analyse et d'outils communs s'avère essentiel.

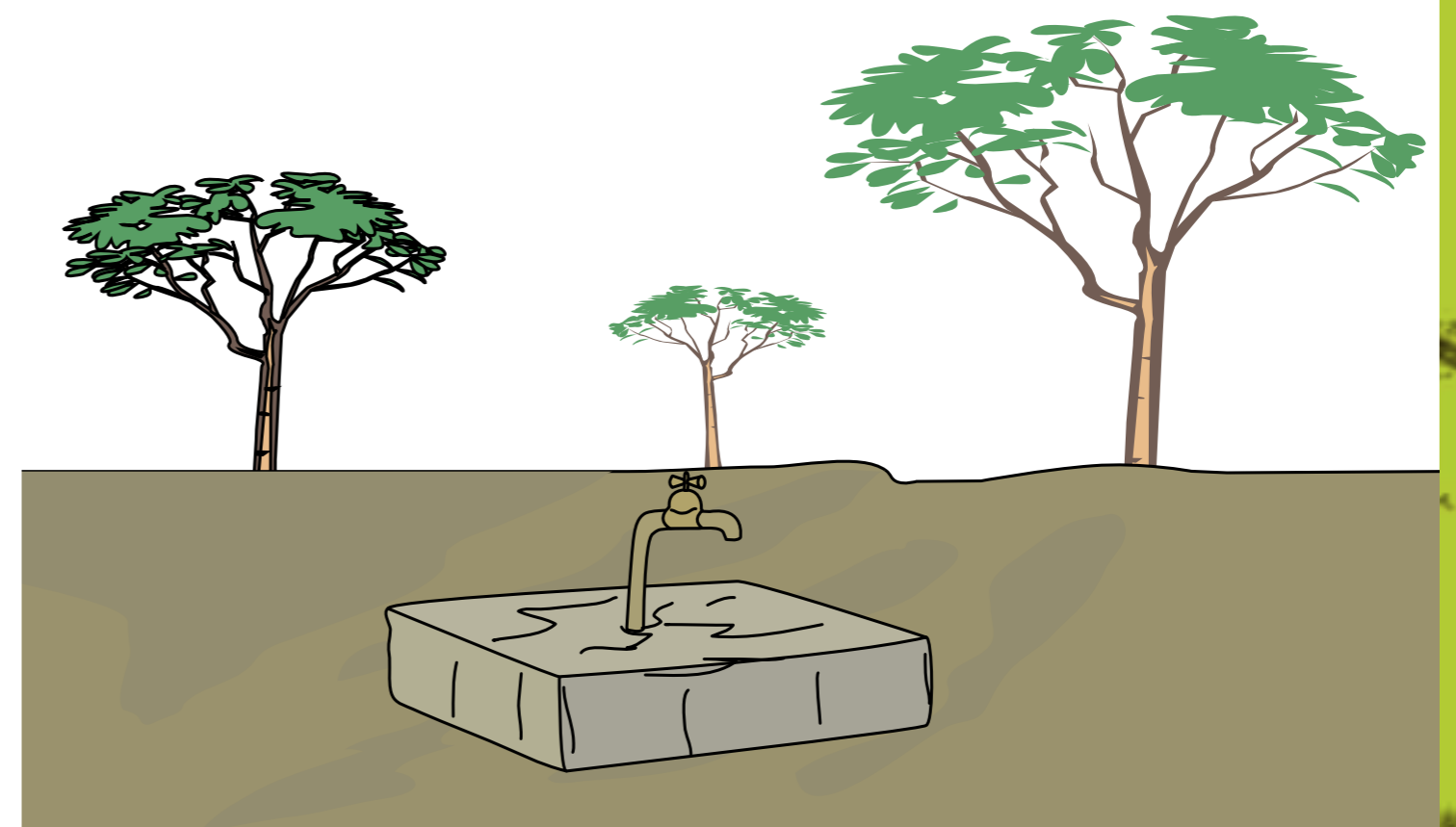
L'avènement de ce guide que vous tenez entre vos mains participe de cet objectif et enrichit la composante n°1 du PNDL d'une étape importante. Aussi, vise-t-il à doter les acteurs locaux d'outils et d'instruments utiles pour la mise en œuvre de la Politique du développement local au Sénégal.

En mettant en place le Programme National de Développement Local (PNDL), l'Etat du Sénégal a senti la nécessité de doter les acteurs locaux d'un instrument apte à rendre opérationnel l'exercice de planification. C'est pourquoi, le PNDL a mis un focus particulier dans l'accompagnement financier, technique et méthodologique pour l'avènement de ce guide. Un exemple de co-production. C'est le lieu de féliciter la Direction de l'Appui au Développement local (DADL) pour le portage de cet outil.

Je suis certain, qu'en sa qualité d'agence d'exécution du PNDL, la DADL va assurer sa vulgarisation auprès des populations, sa promotion auprès des autorités et structures de développement, son suivi et actualisation régulière.

Je vous souhaite un bon usage du guide et un réinvestissement de son contenu dans vos manières respectives d'aborder la question de la planification locale.

Samba GUÉYE
Secrétaire Exécutif du PNDL



Contexte, justification et objectifs du Guide

Le Sénégal s'est engagé, depuis 1961, dans la voie du développement planifié avec l'élaboration de plans de développement aux niveaux national et local.

Ces divers plans ont été les principaux outils de la planification économique, sociale et environnementale affirmée par les pouvoirs publics sénégalais à travers divers programmes accompagnant par la suite le processus de décentralisation engagé en 1996. La loi 96-07 du 22 mars 1996 portant transfert des compétences aux régions, aux communes et communautés rurales donne précisément à celles-ci une compétence propre et pleine en matière de planification. Cette loi pose ainsi les principes de la libre administration des collectivités locales et l'absence de tutelle entre elles.

Malgré leur avènement au fil du temps, il a été constaté que ces différents outils de planification ne participaient pas véritablement à **impliquer les populations locales et les organisations de base** dans la gestion des affaires locales et, par extension, dans la **lutte contre la pauvreté**, contrairement à leur vocation.

Parallèlement, ces dernières années, des acteurs toujours plus nombreux sont apparus sur le terrain du développement local (donateurs, ONG, associations, structures décentralisées, etc.), aboutissant à une **grande diversité des approches, des méthodologies et des thèmes développés**. Ainsi, les horizons temporels, les calendriers, les coûts de réalisation des plans, et leurs contenus varient selon les opérateurs et les régions.

Indépendamment des problèmes liés à l'élaboration et à la cohérence des Plans entre eux (au niveau national, régional et local), la **faiblesse des ressources humaines** et financières des collectivités locales ne leur permet pas de gérer des programmes **pluriannuels** conséquents d'investissements, préalables indispensables à une planification efficace.

L'expérience montre également que le conseil local (conseil rural, conseil municipal, conseil régional)

chargé d'adopter le Plan de sa collectivité locale, procède rarement à un **diagnostic institutionnel**, qui contribuerait pourtant grandement à une bonne planification.

Enfin, les Plans ne prennent pas suffisamment en compte les **dimensions genre, environnementale, économique et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)**. La nécessité d'une harmonisation et du suivi des méthodes et procédures de planification locale est donc devenue une préoccupation pour tous les décideurs.

Le Programme National de Développement Local (PNDL) s'est approprié cette problématique. Instrument de la stratégie nationale de développement local, et cadre fédérateur de tous les programmes d'appui au développement local, le PNDL a pour but principal de contribuer à la réduction de la pauvreté par l'appui à la mise en œuvre d'une stratégie de développement local.

Conscients de la nécessité d'un système de planification commun, articulant les niveaux national et local, le Ministère de l'économie et des finances et le Ministère de la décentralisation et des collectivités locales ont mis sur pied une plate-forme de partenariat regroupant la Direction Générale du Plan (DGP), la Direction d'Appui au Développement Local (DADL), le PNDL et l'UAEL élargi à la Direction de l'Aménagement du Territoire (DAT).

La Direction d'Appui au Développement Local (DADL), en sa qualité d'Agence d'Exécution (AGEX) est chargée de cette mission d'harmonisation des procédures de planification locale participative.

Dans ce cadre, et dans un souci d'institutionnalisation du processus de planification, le présent guide de planification participative locale a donc été élaboré, dans le but de surmonter les principaux freins à une mise en œuvre efficace des plans locaux de développement, à travers un certain nombre de lignes directrices.

Une méthodologie harmonisée des procédures de planification locale, notamment dans les communes et les communautés rurales du Sénégal, a ainsi été développée. C'est l'objet du présent Guide, dont la dynamique est conçue sur **la participation et la responsabilisation des communautés,**

dans une démarche d'uniformisation au service du développement local.

- **La méthodologie d'élaboration des plans** : dans un contexte d'approfondissement du processus de décentralisation et considérant l'implication croissante de la société civile dans la gestion des affaires publiques, le plan local de développement est **envisagé comme un espace de contrôle citoyen** ;
- **Les horizons temporels des plans** : l'harmonisation des procédures de planification locale participative vise à unifier l'horizon temporel des Plans, différent selon les institutions en charge du processus ;
- **Les contenus des plans** : la question des contenus des plans (plan local de développement : PLD et plan d'investissements communal : PIC) pose celle de la nécessité de définir et d'adopter un référentiel commun en matière de composantes thématiques de ces plans (pour prendre en compte les compétences transférées, la demande sociale, l'économie locale, la dimension genre et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)).
- **Les coûts de réalisation des plans** : il s'agit d'encourager et de faciliter leur prise en charge par les collectivités locales ;
- **Les calendriers de mise en œuvre des processus de planification locale** : l'objectif est d'adopter un calendrier commun de réalisation et de mise en œuvre de la planification locale inspiré du calendrier budgétaire ;
- **La cohérence sectorielle et intersectorielle des plans** : il convient de définir les modalités de l'articulation de la planification locale avec la planification sectorielle, en assurant la cohérence spatiale des initiatives ;
- **L'ouverture sur le développement économique local** : la planification locale participative doit contribuer à promouvoir une décentralisation intégrant le développement économique local ;
- **La nécessité de la capitalisation des expériences** : l'élaboration du présent guide prend en compte la capitalisation de diverses expériences en matière de planification locale, considérée comme une étape incontournable dans la promotion d'un développement local participatif.

Cycle des procédures appliquées à la capitalisation des méthodologies d'élaboration de plans locaux de développement

Innovation / Conception

Expérimentation / Test

Suivi / Evaluation

Validation

Application à grande échelle/
Généralisation

Capitalisation

Institutionnalisation

L'objectif général poursuivi à travers ce Guide, est ainsi de mettre à la disposition des élus locaux du Sénégal, et plus largement à l'ensemble des acteurs du développement local, **un référentiel commun pour la planification à l'échelle de la commune et de la communauté rurale.**

Plus spécifiquement, le guide est conçu comme un **outil pratique** en matière d'élaboration de plans locaux de développement, visant à :

- déterminer la méthodologie d'élaboration d'un plan de développement local ainsi qu'un canevas de plan ;
- déterminer les différentes étapes d'élaboration, de contenus, de coûts et d'horizon temporel d'un plan de développement local ;
- indiquer le calendrier de réalisation et de mise en œuvre du plan local, en cohérence avec les plans sectoriels et intersectoriels ;
- intégrer, à toutes les étapes du processus de planification participative locale, les questions transversales (genre, éducation, hydraulique, santé, changements climatiques, petite enfance, environnement, etc.) ;
- élaborer un système de suivi évaluation pour améliorer l'efficacité du plan.

SOMMAIRE

Le présent guide, de référence nationale, est composé de cinq parties :

- les fondements de l'élaboration du Plan de développement local - page 7
- comment élaborer concrètement un Plan de développement local ? - page 11
- fiches de contrôle - page 46
- à savoir - page 63
- annexes - page 66

PARTIE 1

Les fondements de l'élaboration du Plan local

L'élaboration des Plan Local de Développement (PLD) et Plan d'Investissement Communal (PIC) intègre :

- la définition d'une vision prospective de développement local partagée ;
- la définition d'un calendrier cohérent d'élaboration des PLD, PIC et PRDI ;
- l'articulation des contenus des PLD, PIC et des PRDI ;
- le processus de formulation et la mise en œuvre des projets et programmes ;
- le renforcement des dimensions économique, genre, environnement, développement durable, droit de l'enfant, bonne gouvernance et démocratie locales participatives du PLD et PIC ;
- le réalisme du plan (articulation entre les actions programmées et les ressources de la collectivité locale) ;
- la subsidiarité (niveau le plus pertinent et le plus proche des citoyens) ;
- la participation (tous les acteurs concernés contribuent au processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan).

La définition d'une vision prospective de développement local partagée

Le PLD/PIC est un outil de développement qui doit conduire à un développement durable. Les actions prévues dans le Plan doivent se définir dans une démarche de continuité, et s'inscrire dans la durée.

Pour cela il faut aider les communautés à se définir un avenir réaliste qui s'intègre dans l'ensemble régional et national. Cette vision doit être à la fois territoriale (en fonction des schémas d'occupation de l'espace et d'aménagement), et économique (en fonction des ressources et des potentialités du territoire).

Une fois cette vision prospective dégagée, les axes stratégiques et les objectifs de développement pourront être définis et aboutir à des actions de développement.

Pour arriver à une bonne coordination du développement régional, tous les plans élaborés sur l'espace régional (PLD, PIC et PRDI) doivent obéir à un processus d'élaboration intégré et avoir le même horizon temporel :

- les PLD, PIC et PRDI s'étendent tous sur un horizon temporel de 6 ans ;
- les calendriers d'élaboration des PLD, PIC et PRDI sont harmonisés ;
- des ateliers de validation et de partage du diagnostic et des stratégies du PRDI impliquant toutes les collectivités locales de la région, sont mis en place ;
- la conformité des PLD et PIC avec le PRDI est vérifiée ;
- les PLD et PIC sont finalisés et validés.

Articulation des contenus des PRDI, des PIC et PLD

a) Au niveau régional

Le Plan régional de développement intégré (PRDI) est l'outil de planification du développement économique et social de la région.

Ce Plan doit s'appuyer d'une part sur une étude prospective régionale, d'autre part sur un schéma régional d'aménagement du territoire (SRAT). En outre, il intègre les orientations stratégiques du Plan national.

Ainsi, sur la base du bilan diagnostique de la région, la partie stratégique du PRDI sera élaborée en trois étapes :

- prise en compte de la vision à long terme définie par le Sénégal dans le document de prospective (étude prospective, SRAT...);
- formulation d'objectifs de développement à moyen terme ;
- élaboration d'un programme d'investissement régional (PIR).

Pour harmoniser efficacement le PRDI avec le système national de planification, il est recommandé de :

- développer une approche du sommet à la base pour les orientations, objectifs et stratégies de développement ;
- développer une approche de la base au sommet pour identifier, sélectionner et exécuter les projets ;
- déterminer les contributions des différents secteurs et sous-secteurs pour chaque taux de croissance annuelle ;
- déterminer la contribution de chaque région à la réalisation des objectifs globaux des taux de croissance annuelle ;
- déterminer la contribution de chaque région à la réalisation des objectifs globaux et sectoriels du plan national.

b) Au niveau communal

Le Plan d'investissement communal (PIC) est l'instrument de planification communal défini par le code des collectivités locales.

Il doit s'appuyer sur un document d'urbanisme (S.D.A.U, PDU, P.U.R, etc.).

Ainsi, sur la base du bilan diagnostique de la commune, l'élaboration du P.I.C peut se faire en trois étapes :

- la prise en compte de la vision à long terme définie par le Sénégal dans les documents de prospective ;
- la définition des objectifs de développement à moyen terme, en intégrant ceux du PRDI ;
- l'élaboration d'un programme d'investissement prioritaire (PIP).

Chaque année, la commune doit présenter son bilan socio-économique à la région pour qu'il soit intégré dans le rapport socio-économique régional.

c) Au niveau de la communauté rurale

Le plan local de développement (PLD) est l'instrument de planification de la communauté rurale défini par le code des collectivités locales.

Il s'appuie sur le plan d'aménagement et de gestion des (25) terroirs (PAGT), le schéma d'aménagement et de gestion des terroirs (SAGTC), ou le plan d'occupation ou d'affectation des sols (POAS).

Sur la base du bilan diagnostique de la communauté rurale, l'élaboration d'un plan local de développement peut se faire en trois étapes :

- la prise en compte de la vision à long terme définie par le Sénégal dans les documents de prospective ;
- la définition des objectifs de développement local à moyen terme en tenant compte de ceux du PRDI ;
- l'élaboration d'un programme d'investissement local (PIL).

Chaque année, la communauté rurale doit présenter son bilan socio-économique à la région pour qu'il soit intégré dans le rapport socio-économique régional.

d) Définition d'un calendrier cohérent des PRDI, PIC et PLD

Pour bien articuler les plans régionaux, communaux et locaux entre eux, il est recommandé de :

- s'assurer que l'élaboration des plans régionaux, communaux et locaux corresponde aux orientations des documents de politique économique et sociale du Sénégal ;
- prendre en compte les préoccupations des communes, des communautés rurales et des secteurs dans la détermination des axes de développement du PRDI ;
- définir les objectifs, les stratégies et les projets des PIC et des PLD en fonction de ceux du PRDI;
- proposer pour inscription au PRDI certains projets dont la mise en œuvre dépasse les moyens techniques et financiers de la commune et de la communauté rurale ;
- définir les programmes d'investissement prioritaires (PIP) des communes, et les programmes d'investissements locaux (PIL) des communautés rurales que les collectivités locales concernées peuvent techniquement et financièrement mettre en œuvre.

Processus de formulation et de mise en œuvre des projets et programmes

Les projets et programmes doivent d'abord être identifiés et adoptés au niveau des communes et des communautés rurales pour pouvoir être menés au niveau du PRDI ou du programme triennal d'investissements publics (PTIP), selon leur importance.

Il est alors nécessaire :

- d'identifier les projets des communes et communautés rurales à travers les PIC et les PLD ;
- de réaliser les projets dont la mise en œuvre est possible avec les moyens des collectivités de base concernées, et à condition qu'ils soient en cohérence avec le PRDI ;
- de proposer à la région des projets dont la mise en œuvre nécessite des moyens qui dépassent les possibilités des collectivités de base concernées ;
- de constituer le programme d'action du PRDI à partir de projets proposés par la région, par les communes, par les communautés rurales ;
- d'élaborer, sur la base du programme d'action du PRDI, un contrat-plan entre l'Etat et la région, et étendre les contrat-plans à l'ensemble des secteurs et domaines de l'économie régionale ;
- de responsabiliser davantage les collectivités locales dans l'identification et le choix des sites d'implantation des projets d'investissement public, pour les secteurs à compétence transférée, dans le respect des orientations nationales.

En conclusion, il faut :

- **établir un programme d'investissement régional** (PIR) qui découle du PRDI. Ce programme doit prendre en compte les besoins en matière d'investissement de toutes les collectivités locales (projets de la région, de la commune et des communautés rurales.) ;
- **permettre l'accès des programmes régionaux d'investissement au PTIP à travers les contrats-plans** ;
- **rendre opérationnel le comité de sélection de projets**, et veiller à ce que les régions y soient représentées.

Dans ce contexte, le PTIP prendra en charge les programmes d'investissement élaborés par les régions et mis en cohérence au niveau national (après arbitrage et/ou consolidation). Ainsi, des contrats-plans avec les régions devront être régulièrement prévus dans le PTIP.

A cet effet il conviendra :

- **d'accompagner les régions dans la recherche de financement** de leurs programmes à travers la coopération décentralisée, notamment par le département en charge de la coopération décentralisée ;
- de **s'orienter vers le multilatéralisme** ;
- de **mettre en place un mécanisme de suivi-évaluation** des projets et programmes au niveau régional et local, sur la base d'outils standardisés.

Le renforcement de la dimension économique du PLD et PIC.

Il a été constaté que les PLD et PIC accordent souvent la priorité aux infrastructures et aux équipements socio-économiques. Pourtant, les programmes devraient mettre l'accent sur le renforcement de l'autonomie financière des collectivités locales et des communautés.

Cet état de fait résulte d'un diagnostic qui analyse les problèmes de l'économie locale à travers la seule identification des contraintes et des opportunités majeures de développement économique.

Il serait au contraire opportun de compléter le diagnostic avec des données telles que les taux, les moyennes, les écarts et les pourcentages, pour permettre une planification économique efficace.

Dans cette perspective, il est essentiel d'identifier :

- **le capital humain** (la taille de la population, son taux d'accroissement, sa répartition spatiale, sa structure et ses caractéristiques principales), et le capital physique, afin de dégager les potentialités sur lesquelles la collectivité peut fonder son développement économique local ;
- **le jeu des acteurs** dans le processus de valorisation des ressources et la création de richesses ;
- les **secteurs formels et informels** (les activités, les revenus, les ressources et leur utilisation, la contribution des différentes activités dans les budgets des ménages, etc.) ;
- les **mécanismes de financement** permettant à la collectivité de proposer des actions cohérentes et maîtrisables pour la promotion de l'économie locale.

Tous les projets identifiés dans le Plan devront faire l'objet d'une évaluation technique et financière pour permettre de faire une première estimation du coût global du Plan.

On pourra solliciter l'expertise régionale et locale pour les devis techniques à faire, ou ajouter cette tâche à celle du maître d'œuvre chargé d'appuyer l'élaboration du PLD.

La budgétisation facilite la programmation de la mise en œuvre des projets, et anticipe l'engagement de l'Etat et des partenaires au développement.

PARTIE 2

Comment élaborer un Plan de Développement Local ?

1

PHASE PREPARATOIRE

- Prise de décision d'élaborer le plan (délibération CR - CM) incluant la définition des TDR, mise en place de la commission élargie de planification, le choix des facilitateurs
- Concertation entre acteurs sur les modalités d'élaboration du plan (information, sensibilisation, financement)
- Atelier de lancement et zonage
- Organisation de l'atelier d'habilitation et formation des personnes ressource

2

PHASE DU DIAGNOSTIC PARTICIPATIF

- Diagnostic spatial et socioéconomique de la collectivité locale (CL)
- Diagnostic institutionnel de la CL
- Restitution et validation du rapport diagnostic

3

PHASE DE PLANIFICATION

- Définition des orientations stratégiques (formulation de la vision, et des objectifs stratégiques)
- Elaboration du plan d'actions (PA) (Évaluer les besoins par secteur, identifier les actions par secteur, identifier les cibles pour chaque intervention, estimer les ressources humaines, matérielles et financières et identifier les risques)
- Programmation (priorisation et programmation des actions: PIL et PAI, identification des projets, élaboration du schéma de financement, élaboration du plan de formation et communication, élaboration du plan de suivi évaluation)

4

PHASE DE VALIDATION

- Rédaction et restitution du document de Plan
- Adoption du Plan par le conseil
- Approbation par l'autorité de tutelle
- Promotion du Plan

5

PHASE DE MISE EN ŒUVRE ET SUIVI EVALUATION DU PLAN

- Mise en œuvre du Plan
- Suivi évaluation du Plan

D é r o u l e m e n t d u p r o j e t

La conception du projet : Comment préparer l'élaboration du PLD ?

Cette phase est fondamentale car elle détermine la réussite de l'ensemble du processus d'élaboration du Plan Local de Développement.

Elle permet à la Collectivité locale (CL), aux organisations communautaires de base et aux communautés villageoises d'être impliquées dans le processus, d'analyser les potentialités, les contraintes et les éventuelles solutions propres au territoire. Cette étape permet aussi aux Collectivités de se doter des moyens humains, organisationnels et financiers pour la mise en œuvre du PLD.

ETAPE 1 Prise de décision d'élaborer le Plan

Vous pouvez être à l'origine de cette initiative, ou elle peut vous avoir été suggérée.

Dans tous les cas, le conseil rural ou le conseil municipal doit être convoqué et se réunir pour valider la décision d'élaborer le Plan, autour des points suivants :

- le processus de planification ;
- l'appropriation du processus par la Commission Planification ;
- l'élaboration des termes de référence ;
- l'identification des personnes ressources et des facilitateurs venant en appui au Conseil rural (CR) ou municipal (CM) ;
- la définition d'un plan d'opérations budgétisé du processus d'élaboration du Plan (PLD et PIC).

ETAPE 1 - Prise de décision d'élaborer le Plan



OBJECTIFS DE L'ÉTAPE

- Informer toute la population de la CL du démarrage de l'élaboration du PLD/PIC par les canaux de communication existants
- Identifier les facilitateurs/personnes ressource/opérateurs
- Impliquer les populations dans le processus d'élaboration du PDL afin d'avoir un document
- Prenant en compte les aspirations de toutes les composantes de la société
- Définir les termes de référence (TDR)
- Mettre en place une Commission Elargie de Planification (CEP)



MODALITÉS

- Réunions
- Visites
- Annonces radiophoniques et/ou téléphoniques
- Forum de lancement



OUTILS ET SUPPORTS

- Affiches d'information
- Plan média
- TDR



ACTEURS

Responsables

Elu local, Conseil, Commission de la Planification, Etat (Représentants), facilitateurs/opérateurs

Associés

Services déconcentrés, services techniques et services déconcentrés d'appui au développement local, ARD.....) et les Organisations Communautaires de Base (OCB)

En appui

Partenaires techniques et financiers, population et autres



RÉSULTATS ATTENDUS

- engagement des autorités à soutenir le PLD/PIC, du processus d'élaboration au processus de planification
- large diffusion de l'information
- appropriation du processus par les populations
- prise en compte de la participation de tous les acteurs
- TDR élaborés
- CEP mise en place


ETAPE 2
Concertation entre acteurs sur les modalités d'élaboration du Plan

Il est essentiel d'informer les acteurs locaux et les partenaires du projet d'élaboration du Plan local, et de sensibiliser les populations sur les enjeux et l'importance du Plan.

Vous devez organiser des réunions afin que les autorités, les partenaires et les populations se rencontrent. A cette occasion, les personnes concernées, ensemble, échangent des informations et valident le calendrier d'exécution du programme avec les acteurs locaux.




ETAPE 2 - Concertation entre acteurs sur les modalités d'élaboration du Plan

 **OBJECTIF**

- Informer les acteurs locaux et les partenaires sur l'élaboration du PDL
- Sensibiliser les populations sur les enjeux et l'importance du Plan local
- Valider le calendrier d'exécution du Programme avec les acteurs locaux
- Valider le calendrier et le budget pour l'élaboration du Plan.

 **MODALITÉS**

- Rencontres
- Forum
- Réunion

 **ACTEURS**

Responsables

Elu local, Conseil, Commission de la Planification, Etat (Représentants), facilitateurs/opérateurs

Associés

Services techniques (services d'assistance et services d'appui) et populations

En appui

OCB, partenaires financiers, partenaires techniques et financiers, populations, OSC



RÉSULTATS ATTENDUS

- Acteurs informés sur le processus d'élaboration du PLD
- Calendrier et budget de mise en œuvre validés.

ETAPE 3

Atelier de lancement du PLD et zonage

Parce que chaque territoire dont vous avez la responsabilité est différent de par ses spécificités, il est important de connaître l'ensemble des réalités (historiques, agro-écologiques et socio-économiques) de votre Collectivité.

Pour cela, il est nécessaire de découper le territoire en un certain nombre de zones (intervention dite de type zonal). Ce découpage, et l'analyse du territoire permettront de préparer un diagnostic le plus complet possible.

Lesdites zones sont identifiées sur la base de l'appartenance à un même terroir et de la solidarité entre le voisinage (intérêts communs, capacité à se mobiliser pour trouver ensemble les ressources nécessaires à leur développement).

Pour améliorer ce découpage, vous devez procéder à un pré-zonage.

Il vous faut alors organiser des rencontres avec les conseillers, les autorités locales et les populations pour recueillir les avis sur les zones centre potentielles, créant ainsi une approche de planification de type communautaire.

Les autorités locales, assistées des conseillers, valideront le découpage.

Ainsi, chaque zone disposera d'une équipe pluridisciplinaire capable d'analyser l'ensemble des réalités de la portion de territoire déterminée.

Au cours de cette étape, un atelier de lancement du Plan local de développement devra être organisé par la Commission « Planification » et les personnes ressource locales, et présidé par le Président du Conseil rural ou le Maire.

ETAPE 3 - Atelier de lancement et zonage

OBJECTIF

- Elaborer des outils de collecte de données
- Mobiliser les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires
- Déterminer des zones grâce aux observations apportées par les populations et les différents partenaires (les acteurs)

ACTEURS

Responsables

Elu local, Conseil, Commission de la Planification, Etat (Représentants), opérateurs

Associés

Services techniques (services d'appui et d'assistance), populations

En appui

OCB, Partenaires techniques et financiers, populations et ONG

RÉSULTAT ATTENDU

- Identifier et mobiliser des ressources humaines, matérielles et financières
- Mettre en place des outils de collecte d'informations
- Valider et adopter les différentes zones identifiées.

ETAPE 4
Formation de personnes ressource

Vous devez former les animateurs locaux à la méthodologie d'élaboration du Plan local. Pour y parvenir, il vous faudra organiser des sessions de renforcement des compétences portant plus particulièrement sur :

- l'environnement institutionnel et financier ;
- les techniques et outils de planification participative locale
- l'approche participative ;
- les dimensions genre et environnement ;


Dans certains cas, avant la collecte de données d'une part, d'autre part l'analyse de la documentation disponible et surtout l'élaboration d'un programme de travail en vue du diagnostic participatif, la Commission « Planification » du Conseil rural ou municipal organisera un atelier d'habilitation.



ETAPE 4 - Formation de personnes de ressources

 **OBJECTIFS DE L'ÉTAPE**

- Élaborer des outils
- Former des animateurs locaux à la méthodologie d'élaboration du PDL.

 **ACTEURS**

Responsables

Elu local, Conseil, Commission de la Planification, Etat (Représentants), facilitateurs/opérateurs

Associés

Services techniques (services d'appui et d'assistance) et populations

En appui

OCB, partenaires financiers, partenaires techniques et financiers, populations et ONG

 **MODALITÉS**

- Sessions de formation
- Revue de données secondaires

 **OUTILS ET SUPPORTS**

- Programme de formation

 **THÈMES**

- Approche participative
- Processus de planification participative locale
- Approche genre
SCREENING / Evaluation environnemental / Analyse vulnérabilité climatique, etc.

 **RÉSULTATS ATTENDUS**

- Maîtrise des techniques et outils de planification locale par les animateurs locaux
- Maîtrise des domaines de compétence, de l'environnement institutionnel et financier par les animateurs locaux

Diagnostic participatif

La phase du diagnostic est primordiale. La population du territoire examiné y participe activement en concevant des hypothèses de développement pour sa propre zone. Grâce à cette implication, les populations s'approprient chaque étape du processus d'élaboration du Plan de développement local.

ETAPE 1

Diagnostic spatial et socio-économique de la collectivité locale

Le diagnostic consiste à collecter des données secondaires (obtenues préalablement) et à effectuer une recherche bibliographique (liste de tous les documents référencés relatifs au diagnostic).

Les animateurs communautaires et urbains conduisent les diagnostics zone par zone, pour compléter et corriger les données secondaires précédemment collectées.

Afin d'obtenir une « photographie » socio-économique la plus représentative et complète de votre Collectivité, il est fondamental, dans les instances de diagnostic et de planification, que vous favorisiez :

- la participation des différentes catégories socio-professionnelles ;
- la participation des groupes vulnérables ;
- et dans chaque catégorie, une représentation équitable d'hommes et de femmes.

Parce qu'elle est la première concernée par le PLD, et qu'elle connaît parfaitement son territoire, la population pourra offrir une analyse rigoureuse des potentialités de la Collectivité locale, des contraintes existantes et des solutions éventuelles. Elle pourra également hiérarchiser les hypothèses de solutions préconisées pour chaque zone de la communauté rurale ou de la commune.

Les organisations d'autopromotion (les OCB) sont appuyées par des personnes ressource identifiées localement, et occupent les fonctions de comité zonal de développement.

Ainsi, chaque comité de développement pourra, à l'échelle de sa zone, hiérarchiser ses priorités et pré-valider son diagnostic.

Enfin, pour améliorer l'efficacité du diagnostic, les équipes d'animation devront établir des

fiches monographiques des villages et des quartiers pour les communes.

Les fiches monographiques sont des fiches récapitulatives réunissant des données géo-économiques, démographiques et infrastructurelles sur les villages et les quartiers. Elles servent d'outils pour corriger les déséquilibres et aider à la prise de décision. Voir en annexe.

Dans un premier temps, le diagnostic vise à établir une situation de référence à un moment déterminé.

Il s'agira d'analyser la question de l'accès aux services sociaux de base (accès à l'eau, santé, éducation) en tenant compte de la dimension genre.

A titre d'exemple, le diagnostic fera apparaître la proportion de ménages qui ont accès à l'eau potable, les catégories de personnes qui assurent l'approvisionnement, les distances parcourues, le temps consacré, le coût d'accès à l'eau, etc.

Combien de personnes ont l'eau potable chez elle ?

Où faut-il aller quand il n'y a pas d'eau potable chez soi ? Qui va chercher l'eau ? Combien ça coûte ? etc.

En matière de santé, il faudra tenir compte des besoins spécifiques des femmes et des hommes en matière d'accès aux services, et donc prévoir la mise en place d'infrastructures spécifiques adaptées.

S'agissant du système éducatif, il faudra déterminer les facteurs qui affectent l'accès et le maintien des filles et des garçons dans des infrastructures ne répondant pas à leurs besoins. Ainsi, les interventions pour garantir l'égalité entre garçons et filles doivent être prévues et budgétisées.

Le diagnostic permet aussi d'analyser l'habitat et le cadre de vie dans toutes ses dimensions : OMD, environnement, santé, hygiène et assainissement, etc. à travers les télécommunications, les mouvements internes, le style de l'habitat, les sources d'énergie.

Pour compléter l'analyse, il est également nécessaire d'obtenir un diagnostic de l'ensemble des secteurs économiques qui participent au développement de la collectivité (commerce, transport, tourisme, pêche, agriculture, élevage, artisanat, etc.).

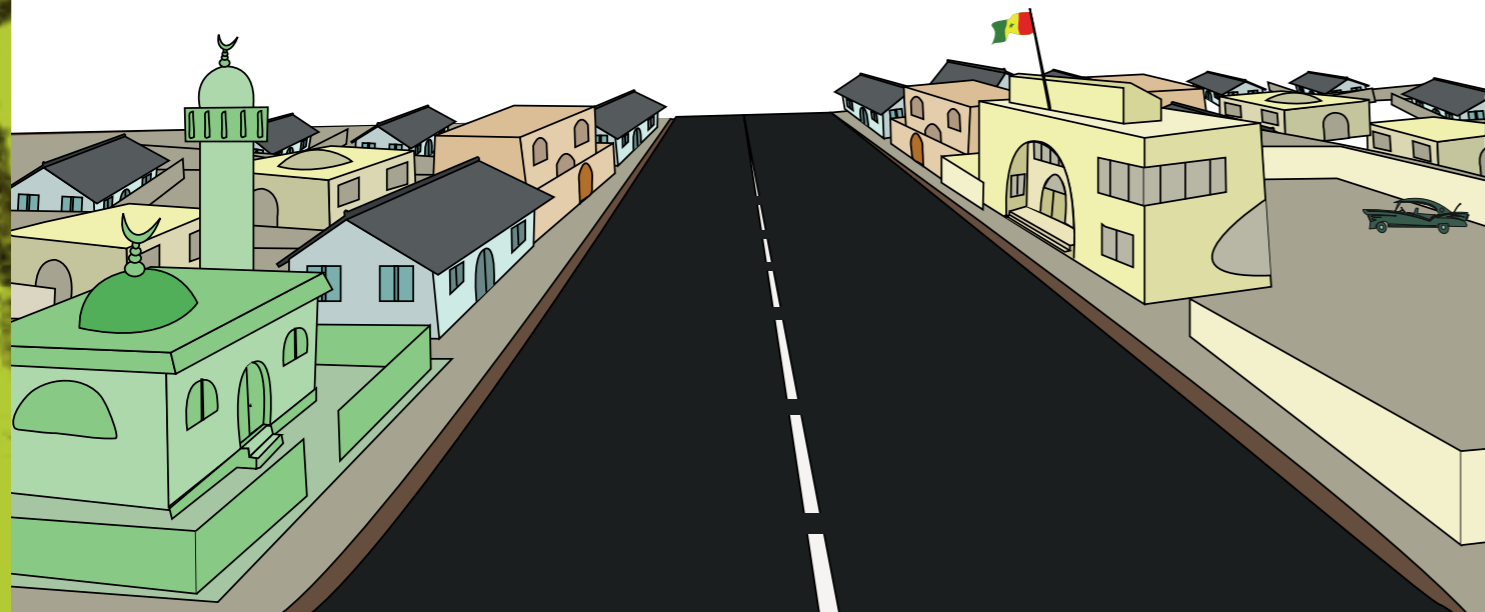
Il faudra aussi prévoir d'étudier les questions relatives à l'accès à la terre, au crédit, aux ressources productives.

L'ensemble des analyses doit faire ressortir la proportion des femmes et des hommes dans les différents secteurs d'activités. Ces données sont essentielles pour élaborer des stratégies et déterminer les mesures à prendre.

L'analyse devra être conduite de façon à faire ressortir les écarts entre les besoins et les services, mettre en évidence les atouts et les contraintes de la Collectivité, en vue d'apporter les solutions les plus adaptées.

De manière générale, vous devrez particulièrement veiller à ce que le diagnostic :

- intègre les OMD ;
- fasse ressortir les initiatives contributives à la réalisation des objectifs assignés au Sénégal ;
- analyse le niveau de prise en compte des dimensions environnementale et économique, bonne gouvernance, démocratie locale, changement climatique.



ETAPE 1 - Diagnostic spatial et socio-économique de la collectivité locale

OBJECTIFS DE L'ÉTAPE

- Collecter des données secondaires
- Recherche bibliographique

MODALITÉS

- Données secondaires
- Entretiens
- Revue littéraire
- Focus groupe
- Interview semi structurée

OUTILS ET SUPPORTS

- Carnet de bord
- Guide d'entretien
- Diagramme de VENN
- Calendrier saisonnier
- Profil d'activités
- Profil de participation
- Profil accès et contrôle des ressources

ACTEURS

Responsables

Elu local, Conseil, Commission de la Planification, Etat (Représentants), opérateurs

Associés

Services techniques (services d'appui et d'assistance), populations

En appui

OCB, partenaires financiers, partenaires techniques et financiers, les populations et ONG

RÉSULTATS ATTENDUS

- Etat des lieux de la situation socio-économique de la Collectivité locale

ETAPE 2**Diagnostic institutionnel dans la collectivité locale**

Il s'agit principalement d'évaluer la dynamique organisationnelle au sein de la Collectivité locale.

Il faut alors caractériser et étudier la gestion des institutions et des organisations locales, ainsi que celle des structures d'appui :

- le Conseil (organes, mécanismes de fonctionnement, forces et faiblesses)
- la société civile
- l'administration déconcentrée
- les partenaires techniques et financiers
- les cadres de concertation
- le budget (évolution; profil financier, priorités ressorties de l'analyse de la structure du budget, impact de la coopération décentralisée et des transferts de l'Etat, contraintes, etc.)
- le contrôle citoyen
- la gestion foncière (analyser la dualité entre le mode de concession traditionnelle et le mode de gestion foncière induite par la réforme de l'Administration territoriale et locale ; faire ressortir les difficultés liées à la gestion des terres du domaine national, et à l'extension du périmètre communal ou rural.

Pour compléter l'analyse, vous devez faire procéder à :

- l'étude de la typologie des relations entre structures locales et extérieures intervenant dans la collectivité locale ;
- l'étude des capacités locales à prendre en charge les problèmes émergents de genre et d'environnement de manière institutionnelle ;
- l'impact de leurs actions sur le développement local ;
- L'ensemble de ces données permettra ainsi ;
- une bonne connaissance de la typologie des organisations existantes, de leurs efforts de contribution à la promotion du développement participatif de votre Collectivité ;
- leurs interrelations, leurs initiatives d'impulsion et de création d'organisations relais des institutions municipales et communautaires ;
- la promotion de la démocratie locale, de la participation populaire ;
- le contrôle et le suivi des interventions dans le ressort territorial de la Collectivité.

ETAPE 2 - Diagnostic institutionnel dans la collectivité locale**OBJECTIFS DE L'ÉTAPE**

- Recueillir les données institutionnelles qualitatives et quantitatives sur la collectivité locale

**MODALITÉS**

- Données secondaires
- Entretiens
- Focus groupe
- Revue littéraire

**OUTILS ET SUPPORTS**

- Guide d'entretien
- Profil de participation des hommes et des femmes

**ACTEURS****Responsables**

Elu local, Conseil, Commission de la Planification, Etat (Représentants), opérateurs

Associés

Services techniques (services d'appui et d'assistance), populations

En appui

OCB, partenaires financiers, partenaires techniques et financiers, les populations et ONG

**RÉSULTATS ATTENDUS**

- Recueil des données institutionnelles qualitatives et quantitatives sur la collectivité locale

ETAPE 3

Restitution et validation du diagnostic participatif

Le diagnostic participatif recense désormais toutes les données nécessaires à l'élaboration du PLD. Il doit à présent être validé à travers des ateliers de restitution impliquant les populations, et organisés au niveau des zones prédéfinies.

Le diagnostic est achevé.

Il offre une analyse complète de la Collectivité secteur par secteur, répertorie les atouts et les contraintes inhérentes au territoire, et présente des hypothèses de solution.

Pour conclure le processus de validation et affiner les analyses et le bilan diagnostic, n'oubliez pas d'adapter les outils et supports méthodologiques aux réalités de la zone, et d'aider les populations à les maîtriser pour se les approprier.



ETAPE 3 - Restitution et validation du diagnostic participatif

OBJECTIFS DE L'ÉTAPE

- Partager et valider les résultats du diagnostic

MODALITÉS

- Ateliers de restitution zonaux
- Ateliers de restitution

OUTILS ET SUPPORTS

- Outils de diagnostic

ACTEURS

Responsables

Elu local, Conseil, Commission de la Planification, Etat (Représentants), opérateurs

Associés

Services techniques (services d'appui et d'assistance) et populations

En appui

OCB, partenaires financiers, partenaires techniques et financiers, les populations et ONG

RÉSULTATS ATTENDUS

- Etat des lieux de la synergie des acteurs locaux
- Etat des lieux de la gouvernance locale
- Mise en place d'un cadre de concertation des acteurs

La planification

Grâce au diagnostic précédemment établi, vous avez déjà identifié les actions à mener pour le développement de la collectivité locale ?

C'est désormais le temps de la formulation de votre vision et de vos objectifs stratégiques, de la hiérarchisation et de la programmation des actions, pour valoriser les potentialités et opportunités locales.

Comment devez-vous envisager le développement de la Collectivité locale ? Quels sont les enjeux de développement ?

Dans un premier temps, répertoriez brièvement les enjeux de développement.

Ensuite, déclinez les enjeux de développement de la collectivité en axes, puis les axes en actions - comme autant de solutions concrètes que vous traduirez en projets.

Dans cette perspective, n'oubliez pas de prendre en compte les OMD, les dimensions genre, environnement, petite enfance, économie et changements climatiques.

En réalisant effectivement ces projets, vous apporterez ainsi des solutions aux problèmes identifiés dans la phase diagnostic.

ETAPE 1 Formulation de la vision et définition des orientations stratégiques

Le diagnostic est désormais établi et contient des hypothèses de développement très globales.

Pour impulser véritablement le développement économique et social de la Collectivité locale, il vous faut préciser davantage les objectifs stratégiques, et définir les perspectives et orientations concrètes de développement de la Collectivité.

Concrètement, cette étape doit permettre de faire ressortir les axes de programme tendant à résoudre les problèmes identifiés par les populations.

Pensez à préparer minutieusement les ateliers de planification stratégique pour maîtriser l'intégralité du processus de mise en œuvre des axes de développement.

ETAPE 1 - Formulation de la vision et définition des orientations stratégiques

OBJECTIFS DE L'ÉTAPE

- Formuler la vision de développement de la CL
- Définir les objectifs stratégiques de développement de la Collectivité locale

MODALITÉS

- Réunions et/ou ateliers

OUTILS ET SUPPORTS

- Pyramides des problèmes ;
- Grille

ACTEURS

Responsables

Elu local, Conseil, Commission de la Planification, Etat (Représentants), opérateurs

Associés

Services techniques (services d'appui et d'assistance) et populations

En appui

OCB, partenaires financiers, partenaires techniques et financiers, les populations et ONG

RÉSULTATS ATTENDUS

- Définir les objectifs stratégiques et opérationnels de la Collectivité locale
- Faire valider la démarche et les résultats par les acteurs

ETAPE 2 Elaboration du plan d'action

Cette étape va de pair avec la précédente, dont elle est le prolongement.

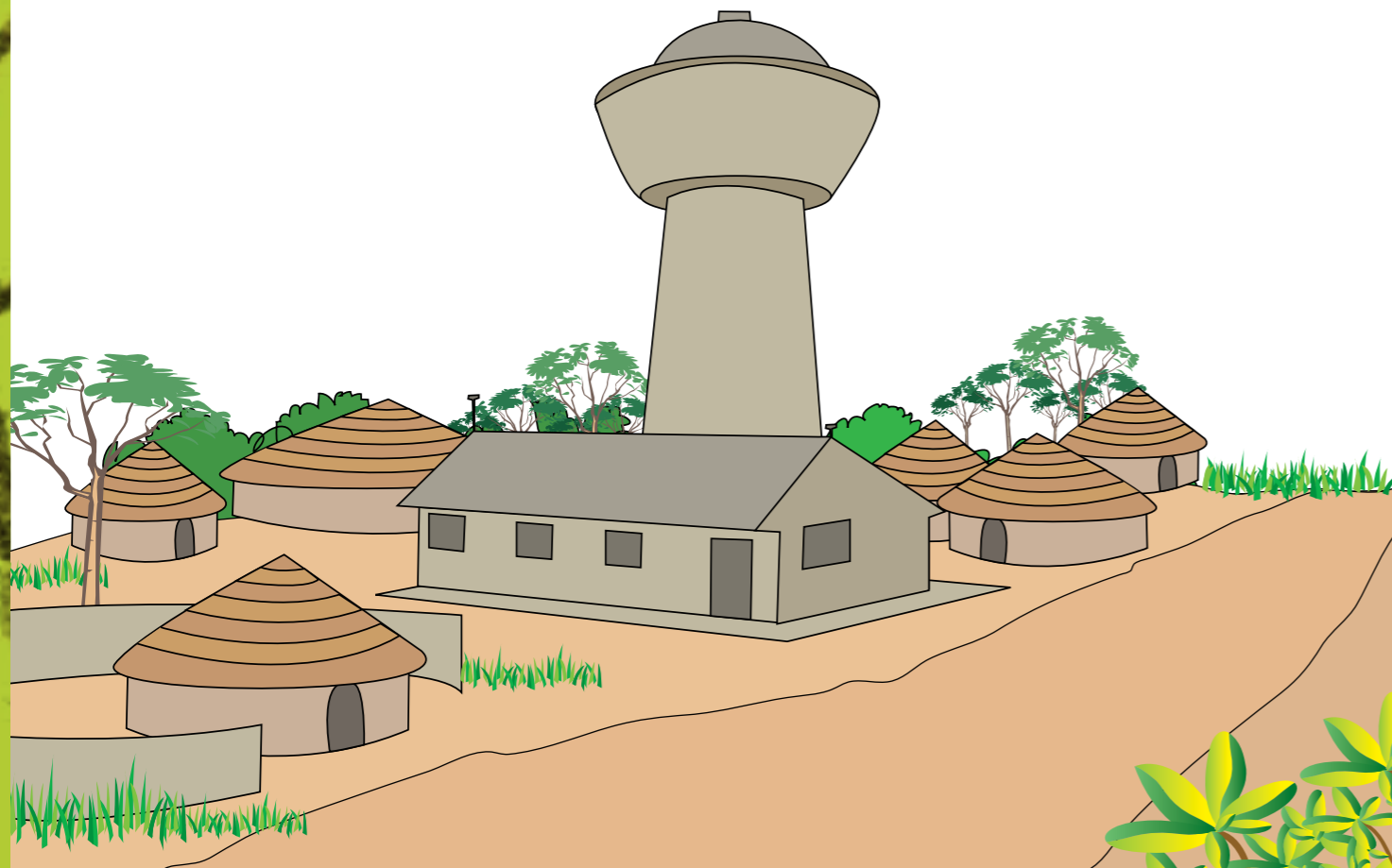
Il vous faut maintenant identifier les actions, les inscrire dans le temps et dans l'espace, et en évaluer les coûts de réalisation.

Parallèlement à l'ébauche d'un programme d'actions, vous devez procéder à l'analyse de la faisabilité des actions retenues, d'un point de vue économique, financier et technique.

Par ailleurs, il vous faudra toujours veiller à prendre en considération l'influence positive ou négative desdites actions sur l'environnement et les ressources naturelles, les mouvements de populations, la résorption ou l'aggravation des inégalités hommes/femmes.

Concrètement, le Plan d'actions se présente sous la forme d'une matrice carrée intégrant les projets retenus, leur lieu d'implantation, les acteurs, la source de financement, la durée, les indicateurs et les mesures d'accompagnement.

Par-delà ces impératifs, vous devez vous assurer de la cohérence d'ensemble des différents programmes d'actions.



ETAPE 2 - Elaboration du plan d'actions prioritaires (PAP)

OBJECTIFS DE L'ÉTAPE

- Réaliser un plan d'actions prioritaires en fonctions des réalités spatiales, temporelles et des moyens et matériels
- Réaliser un plan de suivi-évaluation du PAP

MODALITÉS

- Réunions
- Forum
- Assemblées de consultation des acteurs

OUTILS ET SUPPORTS

- Grille de priorisation ;
- Fenêtre SEPO ;
- Profil de l'intervention en matière de sensibilité au genre ;
- Profil de satisfaction des besoins des hommes et des femmes

ACTEURS

Responsables

Elu local, Conseil, Commission de la Planification, Etat (Représentants), opérateurs

Associés

Services techniques (services d'appui et d'assistance) et populations

En appui

OCB, partenaires financiers, partenaires techniques et financiers, les populations et ONG

RÉSULTATS ATTENDUS

- Mise en place d'un PAP
- Mise en place d'un dispositif de suivi évaluation du PAP

ETAPE 3 Programmation

Pour répondre aux exigences de la double planification (et donc articuler une planification stratégique au sommet à une planification opérationnelle au niveau local), il vous faut établir une programmation selon une certaine démarche :

- identifier les projets des communes et communautés rurales à travers les PIC et les PLD ;
- élaborer un programme d'investissement prioritaire (PIP) pour chaque commune et un programme d'investissement local (PIL) pour chaque communauté rurale ;
- Programmer et exécuter, sur ressources propres, les projets dont la réalisation est possible avec les moyens des collectivités locales de base concernées, dans la mesure où ils sont en cohérence avec le PRDI ;
- proposer, pour inscription au programme d'investissement régional (PIR), les projets dont la mise en œuvre nécessite des moyens qui dépassent les possibilités des communes et communautés rurales concernées ;
- élaborer sur la base du PIR un projet de contrat-plan à soumettre à l'Etat ;
- discuter et adopter le contrat-plan entre l'Etat et la région. Ce contrat-plan, qui sera intégré au PTIP, fera l'objet d'un suivi annuel par les parties contractantes.

Vous devez élaborer une programmation d'investissement local sur trois ans, révisable chaque année dans le cadre du programme annuel d'investissements (PAI).

Dans cette optique, vous avez clairement identifié et localisé les investissements prioritaires; vous avez réalisé une étude basique d'avant-projet (sous la forme de fiche de projet) et évalué les coûts de réalisation.

Ainsi au cours de la préparation du budget annuel de la Collectivité, vous prenez en considération les investissements prévus dans le cadre du programme d'investissement local. Cette étape nécessite l'appui des partenaires techniques (Etat et autres) pour procéder à l'estimation des investissements prévus.

ETAPE 3 - Programmation



OBJECTIFS DE L'ÉTAPE

- Identifier et prioriser les projets
- Elaborer les différents outils de planification
- Elaborer un programme triennal d'investissement local



OUTILS ET SUPPORTS

- Tableau des investissements prioritaires



ACTEURS

Responsables

Elu local, Conseil, Commission de la Planification, Etat (Représentants), facilitateurs/opérateurs

Associés

Services techniques (services d'appui et d'assistance) et populations

En appui

OCB, partenaires financiers, partenaires techniques et financiers, les populations et ONG



RÉSULTATS ATTENDUS

- Elaborer un Programme d'investissement local

Les diagnostics ont été menés, et les populations se sont impliquées dans le processus, vous avez désormais entre les mains l'ensemble des informations nécessaires et suffisantes à la rédaction du contenu du document.

Vous devez maintenant rédiger et faire circuler le Plan. Viendra ensuite le temps de son adoption par le Conseil et de son approbation par l'autorité de tutelle. Enfin, vous aurez à identifier et mobiliser les différents partenaires pouvant financer les projets développés dans le Plan, pour rendre effective sa mise en œuvre.

ETAPE 1

Rédaction et restitution du document du plan

Vous disposez maintenant de toutes les données indispensables à la conception du Plan de développement local.

Vous pouvez procéder désormais à la rédaction concrète du Plan selon un canevas pré établi (voir annexe).

L'objectif est de faire en sorte que l'ensemble des Plans des Collectivités locales ou communautés rurales soient matériellement identiques, pour permettre une plus grande lisibilité et transparence.

Dans un deuxième temps, il vous faut mettre en place des stratégies de mobilisation des partenaires pour la phase finale de mise en œuvre du Plan.

Le document, unique, synthétise les résultats des pré-diagnostics, du diagnostic participatif et des ateliers de planification.

Une fois le document établi, vous le faites valider par les services techniques déconcentrés de l'Etat (partenaires au développement), dans le cadre de séances de restitution et de validation.

ETAPE 1 - Rédaction et restitution du document du plan



OBJECTIFS DE L'ÉTAPE

- Réaliser un premier document livrable du PLD/PIC
- Partager et valider le premier document du PLD/PIC



MODALITÉS

- Réunions



OUTILS ET SUPPORTS

- Documents



ACTEURS

Responsables

Elu local, Conseil, Commission de la Planification, Etat (Représentants), opérateurs

Associés

Services techniques (services d'appui et d'assistance) et populations

En appui

OCB, partenaires financiers, partenaires techniques et financiers, les populations et ONG



RÉSULTATS ATTENDUS

- Ebauche du PLD réalisé
- Concertation effective des acteurs sur l'ébauche du PLD

ETAPE 2
Adoption du plan


Vous avez entre les mains un document qu'il faut désormais soumettre au Conseil rural ou municipal, pour validation.




ETAPE 2 - Adoption

 **OBJECTIFS DE L'ÉTAPE**

- Finaliser le document de plan (PLD/PIC)
- Adoption par les services techniques et d'appui du PLD/PIC
- Adoption par le conseil du PLD/PIC

 **MODALITÉS**

- Réunions
- Ateliers

 **ACTEURS**

Responsables

Elu local, Conseil, Commission de la Planification, Etat (Représentants), opérateurs

Associés

Services techniques (services d'appui et d'assistance) et populations

En appui

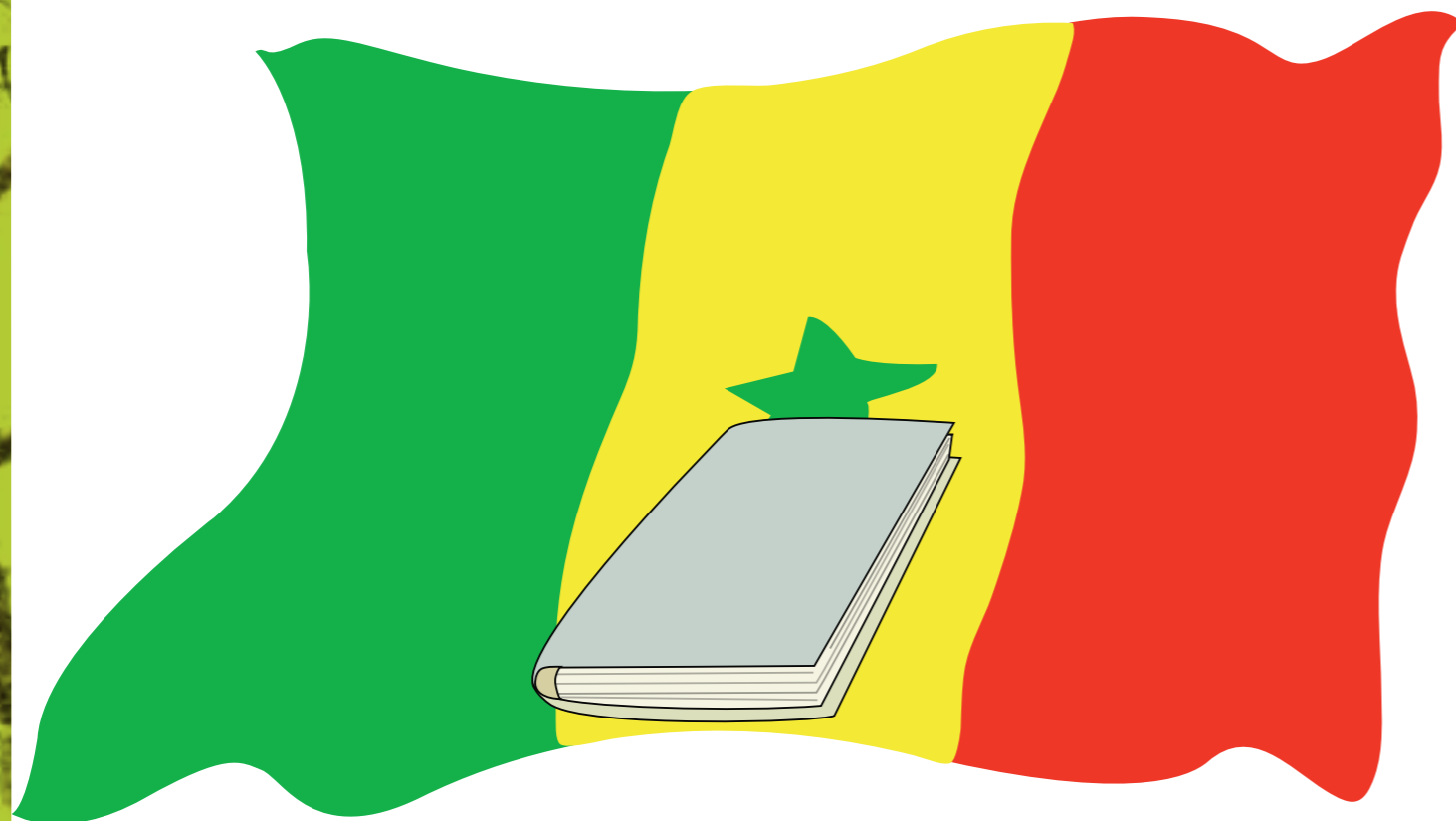
OCB, partenaires financiers, partenaires techniques et financiers, les populations et ONG

 **RÉSULTATS ATTENDUS**

- Document de PLD/PIC finalisé
- Adoption de l'ébauche de PLD/PIC par les services techniques et d'appui
- Adoption de l'ébauche par le Conseil

ETAPE 3
Approbation du plan


Votre Plan a été adopté par le Conseil municipal ou le Conseil rural. Il faut maintenant le soumettre à l'approbation du Représentant de l'Etat.



ETAPE 3 - Approbation du plan

 **OBJECTIFS DE L'ÉTAPE**

- Approbation du PLD par le Représentant de l'Etat

 **ACTEURS**

Responsables

Elu local, Conseil, Commission de la Planification, Etat (Représentants), opérateurs

Associés

Services techniques (services d'appui et d'assistance), populations

En appui

OCB, partenaires financiers, partenaires techniques et financiers, populations et ONG

 **RÉSULTATS ATTENDUS**

- Approbation du PLD par le représentant de l'Etat

ETAPE 4
Promotion du Plan

Le Plan est rédigé, adopté et approuvé ; il convient désormais de le mettre en œuvre pour le rendre effectif.

Vous devez identifier les partenaires susceptibles d'appuyer la mise en œuvre du Plan, négocier les modalités de financement des projets retenus, et organiser un forum (ou comité local de développement) entre les partenaires et le Conseil rural ou municipal pour financer le Plan.




ETAPE 4 - Promotion du Plan

 **OBJECTIFS DE L'ÉTAPE**

- Mobiliser les partenaires autour de la mise en œuvre du PLD/PIC

 **OUTILS ET SUPPORTS**

- Forum sur le développement local/ comité local de développement

 **ACTEURS**

Responsables

Elu local, Conseil, Commission de la Planification, Etat (Représentants)

Associés

OCB, populations, animateurs locaux, membres cadres de concertation

En appui

Services techniques (services d'appui et d'assistance), partenaires financiers, partenaires techniques et financiers, opérateurs, ARD

 **RÉSULTATS ATTENDUS**

- Engagement des partenaires à prendre part au co-financement des projets

La mise en œuvre et le suivi-évaluation du Plan

Le Plan entre maintenant dans sa phase finale. Il s'agit d'exécuter techniquement et financièrement les projets inscrits dans le budget.

Si vous avez suivi jusqu'à présent les démarches pour élaborer le Plan de développement local selon les critères établis, il convient de ne pas négliger cette dernière étape.

La mise en œuvre du Plan fait également l'objet d'une planification locale. Elle doit donc être pensée, et organisée de manière réaliste et consensuelle, comme les précédentes.

ETAPE 1

Mise en œuvre du programme annuel

Ultime étape du Plan, les dossiers techniques ont été élaborés (études techniques et devis), vous avez choisi les prestataires en suivant les procédures du Code des marchés publics, et lancé l'exécution technique des projets (démarrage, suivi et réception des travaux) (en conformité avec les normes internationales adaptées aux réalités locales).

Vous devez mettre en place des structures de pilotage et d'accompagnement de l'exécution du Plan : dans cette perspective, vous organisez l'expertise locale à travers différents cadres de concertation, vous leur assignez des missions, et leur donnez les moyens nécessaires pour assurer une bonne stratégie de mise en œuvre du Plan.

Trois outils vous aideront à mettre en œuvre le Plan :

- un document planifié de renforcement de capacités pour toutes les catégories d'acteurs (plan de formation) articulé au plan (en annexe) ;
- un plan de communication centré autour des axes majeurs de développement (en annexe) ;
- un document de financement (plan de financement) bien argumenté, comme instrument de dialogue et de négociation : un contrat plan, un document de coopération inter communale ou un document de coopération internationale (convention) ;
- Cette dernière phase de mise en œuvre vous permet de réaliser et de suivre l'exécution des actions retenues dans le cadre de la planification, mais également d'évaluer les résultats et les effets produits par rapport aux prévisions.

ETAPE 1 - Mise en œuvre du programme annuel



OBJECTIFS DE L'ÉTAPE

- Exécuter techniquement et financièrement les projets inscrits dans le budget



OUTILS ET SUPPORTS

- Termes de référence / Contrats
- Modèles de dossiers d'Appel d'offres



ACTEURS

Responsables

Elu local, Conseil, Commission de la Planification, Etat (Représentants), opérateurs

Associés

Services techniques (services d'appui et d'assistance), populations

En appui

OCB, partenaires financiers, partenaires techniques et financiers, populations et ONG



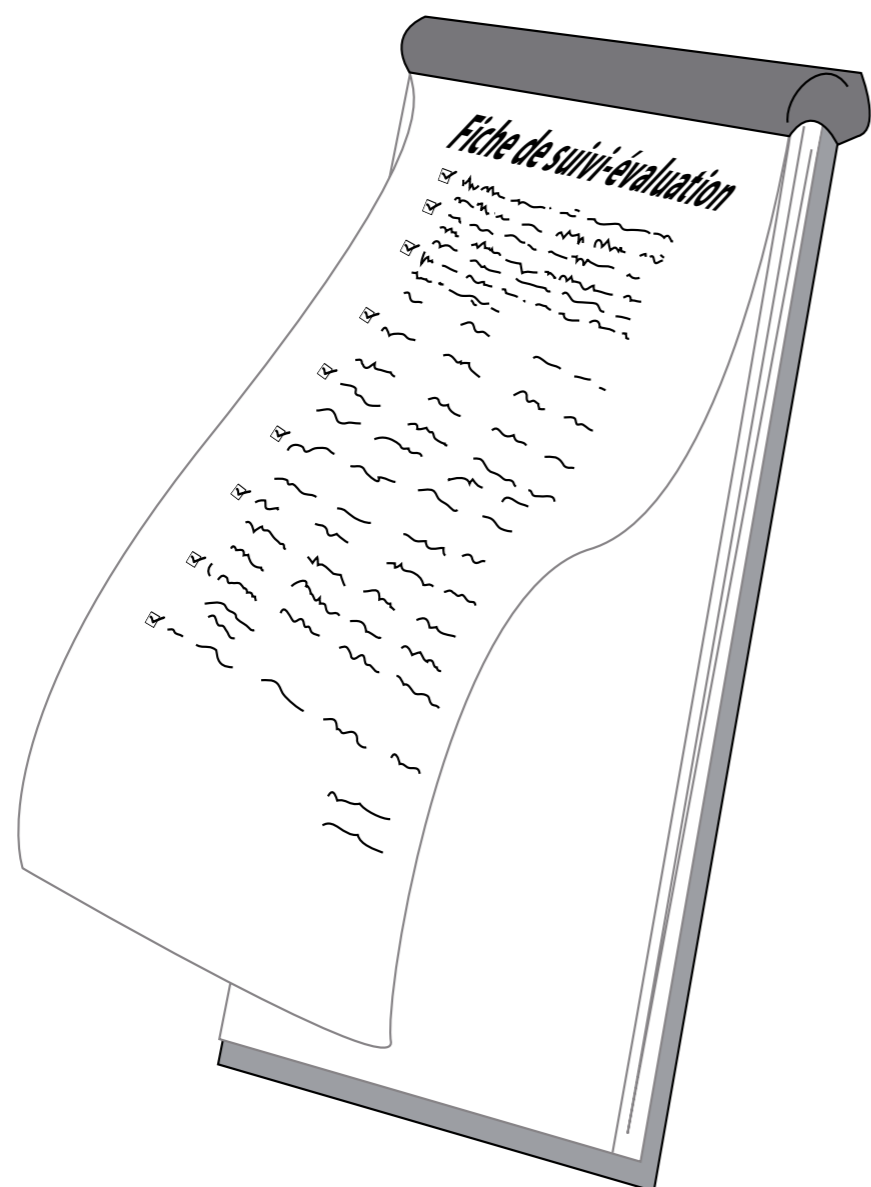
RÉSULTATS ATTENDUS

- Exécution des travaux suivant des normes préalablement admises

ETAPE 2
Suivi-évaluation

Le suivi-évaluation du plan de développement de Collectivité locale commande une auto évaluation des Programmes d'investissement local et annuel.

Le système de suivi-évaluation recommandé, conjugué à la présentation des comptes administratifs, favorise ainsi une bonne gouvernance locale participative et l'exercice de la démocratie locale.




ETAPE 2 - Suivi-évaluation

 **OBJECTIFS DE L'ÉTAPE**

- Suivre l'exécution du Programme d'Investissement Local

 **OUTILS ET SUPPORTS**

- Fiches de suivi /évaluation
- Grilles d'auto/évaluation
- Comptes

 **ACTEURS**

Responsables

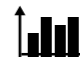
Elu local, Conseil, Commission de la Planification, Etat (Représentants), opérateurs

Associés

Services techniques (services d'appui et d'assistance), populations

En appui

OCB, partenaires financiers, partenaires techniques et financiers, populations et ONG

 **RÉSULTATS ATTENDUS**

- Réaliser effectivement le Programme d'Investissement Annuel

Fiches de contrôle

FICHE 1

Phase préparatoire

Décision d'élaborer le plan

Objectifs

- Le Conseil Rural ou Conseil Municipal a été convoqué pour délibération
- La population de la Collectivité Locale a été informée du démarrage de l'élaboration du PLD/PIC par les canaux de communication existants
- Les facilitateurs ont été identifiés
- Les personnes ressources ont été identifiées
- Les opérateurs ont été identifiés
- Les populations ont été impliquées dans le processus d'élaboration du PDL
- Les termes de référence (TDR) ont été élaborés
- Une Commission Elargie de Planification (CEP) a été mise en place

Les modalités

- Des réunions ont été préparées
- Des visites ont été faites
- Des annonces radiophoniques ont été effectuées
- Des forums de lancement ont été organisés
- Des affiches d'information ont été réalisées
- Un Plan Média a été exécuté

Les acteurs

- Le Conseil a été engagé dans le processus
- La Commission de la Planification a été impliquée
- Les représentants de l'Etat ont été impliqués

- Les facilitateurs et les opérateurs ont été impliqués
- Les services déconcentrés ont été associés au processus
- Les services techniques ont collaboré au processus
- Les services déconcentrés d'appui au développement local, ARD et OCB ont soutenu le processus
- Les partenaires techniques et financiers ont appuyé le processus
- Les populations ont participé au processus

Résultats

- Les autorités s'engagent à soutenir l'ensemble du processus d'élaboration du PLD/PIC
- L'information a été largement diffusée
- Les populations se sont approprié le processus d'élaboration
- La participation de tous les acteurs a été prise en compte
- Les TDR sont élaborés
- La CEP est mise en place

Concertation entre acteurs sur les modalités d'élaboration du Plan

Les objectifs

- Les acteurs locaux et les partenaires ont été informés de l'élaboration du PLD
- Les populations ont été sensibilisées sur les enjeux et l'importance du PLD
- Le calendrier d'exécution du Programme a été validé avec les acteurs locaux
- Le calendrier et le budget pour l'élaboration du Plan ont été validés

Les modalités

- Des rencontres ont eu lieu
- Des réunions ont été préparées
- Des forums ont été organisés

Les acteurs

- Le Conseil a été engagé dans le processus
- La Commission de la Planification a été impliquée
- Les représentants de l'Etat ont été impliqués
- Les facilitateurs et les opérateurs ont été impliqués
- Les services techniques ont collaboré
- Les OCB ont appuyé la concertation
- Les populations ont participé
- Les partenaires techniques et financiers ont soutenu la concertation
- Les OSC ont soutenu la concertation

Résultats

- Les acteurs ont été informés sur le processus d'élaboration du PLD/PIC
- Le calendrier et le budget de mise en œuvre ont été validés

Atelier de lancement et zonage

Les objectifs

- Des outils de collecte de données ont été élaborés
- Les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à l'atelier et au zonage ont été mobilisées
- Les zonages ont été définitivement établis.
- Les observations des populations et des différents partenaires (les acteurs) ont été prises en considération.

Les modalités

- Un atelier de programmation a été organisé
- Un atelier de lancement a eu lieu
- Des réunions ont été préparées
- La communication autour de l'atelier de lancement et du zonage a été effectuée

Les acteurs

- Le Conseil a été engagé dans le processus
- La Commission de la Planification a été impliquée
- Les représentants de l'Etat ont été impliqués
- Les opérateurs ont été impliqués
- Les services techniques (services d'appui et d'assistance) ont collaboré
- Les populations ont participé
- Les OCB ont appuyé la concertation
- Les partenaires techniques et financiers ont soutenu la concertation
- Les ONG ont soutenu la concertation

Résultats

- Les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à l'atelier et au zonage ont été mobilisées
- Des outils de collecte d'informations ont été mis en place
- Les zones ont été validées et adoptées

Formation de personnes-ressource

Les objectifs

- Des outils de collecte de données ont été élaborés
- Les animateurs locaux ont reçu une formation à la méthodologie d'élaboration du PDL

Les modalités

- Des sessions de formation ont été organisées
- Une revue de données secondaires a été réalisée

Les acteurs

- Le Conseil a été engagé dans le processus
- La Commission de la Planification a été impliquée
- Les représentants de l'Etat ont été impliqués
- Les facilitateurs et opérateurs ont été impliqués
- Les services techniques (services d'appui et d'assistance) ont collaboré
- Les populations ont participé
- Les OCB ont appuyé la formation
- Les partenaires financiers ont soutenu la formation
- Les partenaires techniques et financiers ont soutenu la formation
- Les ONG ont soutenu la formation

Résultats

- Les animateurs locaux maîtrisent les techniques et outils de planification locale
- Les animateurs locaux maîtrisent les domaines de compétence
- Les animateurs locaux maîtrisent l'environnement institutionnel
- Les animateurs locaux maîtrisent l'environnement financier

Analyse socio-économique de la Collectivité locale

Les objectifs

- Des données secondaires sont collectées
- Une recherche bibliographique a été effectuée

Les modalités

- Des données secondaires ont été collectées
- Des entretiens ont été menés
- Une revue littéraire a été réalisée
- Un focus groupe a été organisé
- Des interviews semi structurées ont été conduites

Outils et supports

- Un carnet de bord a été écrit
- Un guide d'entretien a été réalisé
- Un diagramme de VENN a été dessiné
- Un calendrier saisonnier a été effectué
- Un profil d'activités a été créé
- Un profil de participation a été conçu
- Un profil accès et contrôle des ressources a été rédigé

Les acteurs

- Le Conseil a été engagé dans le processus
- La Commission de la Planification a été impliquée
- Les représentants de l'Etat ont été impliqués
- Les opérateurs ont été impliqués
- Les services techniques (services d'appui et d'assistance) ont collaboré
- Les populations ont participé
- Les OCB ont appuyé l'analyse
- Les partenaires techniques et financiers ont soutenu l'analyse
- Les ONG ont soutenu l'analyse

Résultats

- Un aperçu général de la situation socio-économique de la Collectivité locale a été obtenu

Phase de diagnostic participatif

Diagnostic institutionnel de la Collectivité locale

Objectif

- Des données institutionnelles qualitatives et quantitatives sur la Collectivité locale sont collectées

Les modalités

- Des données secondaires ont été collectées
- Des entretiens ont été menés
- Une revue littéraire a été réalisée
- Un focus groupe a été organisé

Outils et supports

- Un guide d'entretien a été réalisé
- Un profil de participation hommes-femmes a été conçu

Les acteurs

- Le Conseil a été engagé dans le processus
- La Commission de la Planification a été impliquée
- Les représentants de l'Etat ont été impliqués
- Les opérateurs ont été impliqués
- Les services techniques (services d'appui et d'assistance) ont collaboré
- Les populations ont participé
- Les OCB ont appuyé le diagnostic
- Les partenaires techniques et financiers ont soutenu le diagnostic
- Les ONG ont soutenu le diagnostic

Résultats

- Un recueil de données institutionnelles qualitatives et quantitatives sur la Collectivité locale a été constitué

Phase de diagnostic préparatif

Restitution et validation du bilan diagnostic

Objectif

- Les résultats du diagnostic sont partagés et validés

Les modalités

- Des ateliers de restitution zonaux ont été préparés
- Des ateliers de restitution communautaire ont été organisés

Outils et supports

- Des outils de diagnostic ont été conçus

Les acteurs

- Le Conseil a été engagé dans le processus
- La Commission de la Planification a été impliquée
- Les représentants de l'Etat ont été impliqués
- Les opérateurs ont été impliqués
- Les services techniques (services d'appui et d'assistance) ont collaboré
- Les populations ont participé
- Les OCB ont appuyé la restitution
- Les partenaires techniques et financiers ont soutenu la restitution
- Les ONG ont soutenu la restitution

Résultats

- Un état des lieux de la synergie des acteurs locaux est dressé
- Un état des lieux de la gouvernance locale est réalisé
- Un cadre de concertation des acteurs est mis en place

Définition des orientations stratégiques

Objectifs

- Une vision de développement de la Collectivité locale est formulée
- Des objectifs stratégiques de développement de la Collectivité locale sont définis

Les modalités

- Des réunions et des ateliers ont été organisés

Outils et supports

- Des pyramides des problèmes ont été élaborées
- Une grille d'identification des problèmes axés sur le Genre a été créée
- Un cadre d'identification des problèmes de Genre a été défini
- Des pyramides des solutions ont été déterminées
- Un arbre à problèmes a été conçu

Les acteurs

- Le Conseil a été engagé dans le processus
- La Commission de la Planification a été impliquée
- Les représentants de l'Etat ont été impliqués
- Les opérateurs ont été impliqués
- Les services techniques (services d'appui et d'assistance) ont collaboré
- Les populations ont participé
- Les OCB ont appuyé le processus
- Les partenaires techniques et financiers ont soutenu le processus
- Les ONG ont soutenu le processus

Résultats

- Les objectifs stratégiques et opérationnels de la Collectivité locale sont définis
- Les acteurs ont validé la démarche et les résultats.

Elaboration du plan d'actions prioritaires

Objectifs

- Un plan d'actions prioritaires a été établi en fonction des réalités spatiales, temporelles et des moyens et matériels
- Un plan de suivi-évaluation du (PAP) a été mis en place

Les modalités

- Des réunions ont été organisées
- Un forum s'est tenu
- Des assemblées de consultation des acteurs ont été réunies

Outils et supports

- Une grille de priorisation a été élaborée
- Une fenêtre SEPO a été réalisée
- Un profil de l'intervention en matière de sensibilité au genre a été créé
- Un profil de satisfaction des besoins des hommes et des femmes a été conçu

Les acteurs

- Le Conseil a été engagé dans le processus
- La Commission de la Planification a été impliquée
- Les représentants de l'Etat ont été impliqués
- Les opérateurs ont été impliqués
- Les services techniques (services d'appui et d'assistance) ont collaboré
- Les populations ont participé
- Les OCB ont appuyé le processus
- Les partenaires techniques et financiers ont soutenu le processus
- Les ONG ont soutenu le processus

Résultats

- Un PAP est mis en place
- Un dispositif de suivi-évaluation du PAP est effectif

Phase de planification



.....Programmation

Objectifs

- Les projets sont identifiés et priorisés
- Les outils de planification nécessaires sont élaborés
- Un programme triennal d'investissement local est préparé

Outils

- Un tableau des investissements prioritaires a été réalisé

Les acteurs

- Le Conseil a été engagé dans le processus
- La Commission de la Planification a été impliquée
- Les représentants de l'Etat ont été impliqués
- Les opérateurs ont été impliqués
- Les services techniques (services d'appui et d'assistance) ont collaboré
- Les populations ont participé
- Les OCB ont appuyé le processus
- Les partenaires techniques et financiers ont soutenu le processus
- Les ONG ont soutenu le processus

Résultats

- Un programme d'investissement local a été préparé

Phase de validation



.....Rédaction et restitution du document de Plan

Objectifs

- Un premier document livrable du PLD/PIC est produit
- Le premier document du PLD/PIC a été partagé et validé

Les modalités

- Des réunions ont été organisées

Outils et supports

- Un document a été rédigé

Les acteurs

- Le Conseil a été engagé dans le processus
- La Commission de la Planification a été impliquée
- Les représentants de l'Etat ont été impliqués
- Les opérateurs ont été impliqués
- Les services techniques (services d'appui et d'assistance) ont collaboré
- Les populations ont participé
- Les OCB ont appuyé le processus
- Les partenaires techniques et financiers ont soutenu le processus
- Les ONG ont soutenu le processus

Résultats

- Une ébauche du PLD est réalisée
- Les acteurs se sont concertés sur l'ébauche du PLD



.....Adoption

Objectifs

- Le document de Plan (PLD/PIC) est finalisé
- Les services techniques et d'appui ont adopté le PLD/PIC
- Le PLD/PIC est adopté par le Conseil

Les outils

- Des réunions ont été organisées
- Des ateliers ont été préparés
- La communication a été effectuée

Les acteurs

- Le Conseil a été engagé dans le processus
- La Commission de la Planification a été impliquée
- Les représentants de l'Etat ont été impliqués
- Les opérateurs ont été impliqués
- Les services techniques (services d'appui et d'assistance) ont collaboré
- Les populations ont participé
- Les OCB ont appuyé le processus
- Les partenaires techniques et financiers ont soutenu le processus
- Les ONG ont soutenu le processus

Résultats

- Le PLD/PIC est finalisé
- Les services techniques et d'appui ont adopté l'ébauche
- Le Conseil a adopté l'ébauche



.....Approbation du plan

Objectifs

- Le Représentant de l'Etat approuve le PLD

Outils

- Des réunions ont été organisées
- Des ateliers se sont tenus
- La communication a été effectuée

Les acteurs

- Le Conseil a été engagé dans le processus
- La Commission de la Planification a été impliquée
- Les représentants de l'Etat ont été impliqués
- Les opérateurs ont été impliqués
- Les services techniques (services d'appui et d'assistance) ont collaboré
- Les populations ont participé
- Les OCB ont appuyé le processus
- Les partenaires techniques et financiers ont soutenu le processus
- Les ONG ont soutenu le processus

Résultats

- Le PLD est validé par le Représentant de l'Etat

Phase de validation



.....Promotion du plan

Objectif

- Les partenaires sont mobilisés autour de la mise en œuvre du PLD/PIC

Outils

- Un forum sur le développement local/comité local de développement a été organisé

Les acteurs

- Le Conseil a été engagé dans le processus
- La Commission de la Planification a été impliquée
- Les représentants de l'Etat ont été impliqués
- Les opérateurs ont été impliqués
- Les services techniques (services d'appui et d'assistance) ont collaboré
- Les animateurs locaux ont participé au processus
- Les membres cadres de concertation ont été impliqués
- Les OCB ont appuyé le processus
- Les partenaires techniques et financiers ont soutenu le processus
- Les ARD ont soutenu le processus
- Les opérateurs ont appuyé le processus

Résultats

- Les partenaires s'engagent à prendre en charge le financement des projets

Phase de mise en œuvre
et suivi évaluation

.....Mise en œuvre du programme annuel

Objectif

- Les projets inscrits dans le budget sont exécutés techniquement et financièrement

Outils

- Des termes de référence et des contrats ont été élaborés
- Des modèles de dossiers d'appels d'offres ont été créés
- Des modèles de dépouillement ont été conçus
- Des modèles d'ordre de service ont été rédigés
- Des fiches de suivi des travaux ont été constituées
- Des PV de réunions de chantiers ont été écrits

Les acteurs

- Le Conseil a été engagé dans le processus
- La Commission de la Planification a été impliquée
- Les représentants de l'Etat ont été impliqués
- Les opérateurs ont été impliqués
- Les services techniques (services d'appui et d'assistance) ont collaboré
- Les populations ont participé
- Les OCB ont appuyé le processus
- Les partenaires techniques et financiers ont soutenu le processus
- Les ONG ont soutenu le processus

Résultats

- Les travaux sont exécutés selon des normes préalablement admises



.....Suivi-évaluation

Objectif

- L'exécution du programme d'investissement local est suivie

Outils

- Des fiches de suivi-évaluation ont été rédigées
- Des grilles d'auto-évaluation ont été élaborées
- Les comptes administratifs ont été effectués

Les acteurs

- Le Conseil a été engagé dans le processus
- La Commission de la Planification a été impliquée
- Les représentants de l'Etat ont été impliqués
- Les opérateurs ont été impliqués
- Les services techniques (services d'appui et d'assistance) ont collaboré
- Les populations ont participé
- Les OCB ont appuyé le processus
- Les partenaires techniques et financiers ont soutenu le processus
- Les ONG ont soutenu le processus

Résultats

- Le programme d'investissement annuel est effectivement réalisé

SIGLES

- | | |
|--|--|
| ARD : Agence régionale de développement | PDES : Plan de développement économique et social |
| CADL : Centre d'appui au développement local | PDL : Plan de développement local |
| CC : Cadre de concertation | PGAT : Plan général d'aménagement du territoire |
| CCL : Code des collectivités locales | PIC : Plan d'investissement communal |
| CDMT : Cadre de dépenses à moyen terme | PIL : Plan d'investissement local |
| CDSMT : Cadre de dépenses sectorielles à moyen terme | PLD : Plan local de développement |
| CEP : Commission élargie de planification | PNAT : Plan national d'aménagement du territoire |
| CERP : Centre d'expansion rurale polyvalent | PNDL : Programme national de développement local |
| CNDCL : Conseil national de développement des collectivités locales | PNIR : Programme national d'infrastructures rurales |
| CRAD : Centre régionaux d'assistance pour le développement | PODES : Plan d'orientation pour le développement économique et social |
| DADL : Direction d'appui au développement local | PRDI : Plan Régional de Développement Intégré |
| DL : Développement local | PRO-CR : Projet d'appui aux Communautés Rurales |
| DSRP : Document stratégique de réduction de la pauvreté | PSIDEL : Programme de soutien aux initiatives de développement local |
| FECL : Fonds d'équipement des collectivités locales | PTF : Partenaire technique et financier |
| GAR : Gestion axée sur les résultats | PTIP : Plan triennal d'investissement public |
| OMD : Objectifs du millénaire pour le développement | SCA : Stratégie de croissance accélérée |
| ONG : Organisation non gouvernementale | SDADL : Service départemental d'appui au développement local |
| PADEL : Programme d'Appui au Développement Local | SDAU : Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme |
| PADMIR : Programme d'appui à la décentralisation en milieu rural | SRADL : Service régional d'appui au développement local |
| PAI : Plan annuel d'investissement | SRAT : Schéma régional d'aménagement du territoire |
| PANDEN : Projet d'alphabétisation national des élus et notables | SRP : Stratégie de réduction de la pauvreté |
| PAS : Programme d'ajustement structurel | UAEL : Union des associations d'élus locaux |

Rappel de concepts

La décentralisation

La décentralisation est une forme d'organisation administrative par laquelle l'Etat transfère des pouvoirs à des entités distinctes dotées de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. On distingue deux types de décentralisation : la décentralisation territoriale et la décentralisation fonctionnelle ou technique

La décentralisation territoriale : La décentralisation territoriale consiste en un transfert de pouvoirs de l'Etat à des collectivités locales qui s'administrent librement.

La décentralisation fonctionnelle ou technique: La décentralisation fonctionnelle ou technique consiste en un transfert de pouvoirs de l'Etat à des entités administratives spécialisées dotées de la personnalité juridique et de l'autonomie financière (universités, hôpitaux, etc).

La déconcentration

La déconcentration est une forme d'organisation administrative par laquelle l'Etat confie des attributions à ses services et ses représentants soumis au principe du pouvoir hiérarchique.

Le développement local :

Le développement local peut être défini comme un processus par lequel les acteurs d'un territoire donné prennent en charge leurs propres préoccupations par des initiatives locales en vue d'une amélioration progressive de leurs conditions de vie en s'appuyant sur des ressources endogènes.

Le contrôle de légalité

C'est une procédure par laquelle le Représentant de l'Etat s'assure de la légalité des actes pris par les collectivités locales.

La planification:

La planification peut être définie comme une démarche scientifique d'utilisation rationnelle de facteurs de production et d'allocation de ressources en vue de réaliser des objectifs précis dans un temps déterminé.

La planification stratégique

La planification stratégique est un exercice structuré de définition d'objectifs stratégiques, et des moyens à mettre en œuvre pour les atteindre en prenant en compte les tendances lourdes de l'environnement socioéconomique.

La planification opérationnelle

C'est un processus de planification qui consiste à organiser la mise en œuvre au niveau local des objectifs stratégiques en vue d'atteindre des résultats.

La double planification

La double planification est une approche novatrice qui consiste à articuler une planification stratégique au sommet, à une planification opérationnelle au niveau local.

La participation

C'est un processus actif, dynamique et volontaire par lequel tous les acteurs concernés contribuent à la prise de décision, à la préparation, à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation des initiatives de développement local.

La subsidiarité

C'est le principe selon lequel une responsabilité doit être prise par le plus petit niveau d'autorité publique compétente pour résoudre le problème. C'est donc pour l'action publique, la recherche du niveau le plus pertinent et le plus proche des citoyens.

L'intercommunalité

Elle désigne les différentes formes de coopération existantes entre les collectivités locales. A ce titre, elle offre la possibilité pour les collectivités locales d'exercer en synergie, certaines compétences lorsque les enjeux dépassent ceux d'une seule collectivité locale.

Liens utiles

- www.cooperationdecentralisee.sn
- www.uael.sn
- www.pndl.org

Annexes

1. Canevas indicatif de Plan de Développement Local

Introduction

Première partie : Présentation de la Collectivité locale

Historique

- Situation géographique
- Organisation administrative
- Caractéristiques physiques, hydrographiques et climatologiques
- Caractéristiques démographiques
- Les différentes zones
- Milieu humain (établissements humains entre autres)

Deuxième partie : Diagnostic

Diagnostic

- Situation de référence

Accès aux services sociaux de base en tenant compte de la dimension genre dans les domaines de l'hydraulique, la santé, l'éducation

- Services offerts
- Atouts et contraintes

Dynamique organisationnelle

Habitat et cadre de vie (Télécommunications, mouvement interne, style de l'habitat, sources d'énergie)

Secteurs économiques

- Commerce
- Transport
- Tourisme
- Pêches
- Agriculture
- Elevage
- Artisanat
- Autres

Gouvernance locale

- Le Conseil (organes, mécanismes de fonctionnement, forces et faiblesses)
- La société civile

- L'administration déconcentrée
- Les partenaires techniques et financiers
- Les cadres de concertation
- Le budget
- Le contrôle citoyen
- La gestion foncière
- Bilan diagnostic

Troisième partie : Planification

Enjeux de développement

- Objectifs
- Stratégies et lignes d'action
- Programme d'actions prioritaires
- Programme triennal d'investissement local
- Plan annuel d'investissement

2. Elaboration d'un plan de formation

Le plan de formation doit comporter les besoins de formation des élus, des chefs de villages, des membres des structures relais des conseils (conseils de quartier, cadres de concertation, etc.).

Introduction

1. Justificatif
2. Objectifs
3. Résultats attendus du plan:
4. Méthodologie :
5. Activités prévues
6. Modules de formation
7. Budget de formation
8. Dispositif de suivi du plan de formation

3. Elaboration d'un plan de communication

Le plan de communication doit intégrer les cadres de concertation à institutionnaliser et qui doivent jouer un rôle de premier ordre dans la mise en œuvre du plan de communication. Il comprend :

Introduction

1. Identification des besoins de communication
2. Définition des objectifs de communication
3. Activités de communication
4. Canaux de communication
5. Plan d'actions de communication
6. Dispositif de suivi du plan de communication
7. Budget de communication

La Direction d'Appui au Développement Local (D.A.D.L)

Ex Direction de l'Expansion rurale, restructurée et dénommée Direction de l'Appui au Développement local (**DADL**) par décret n° 2005-575 du 22 juin 2005 et organisée par arrêté n° 004838 du 8 septembre 2005, la DADL a pour mission d'assurer l'encadrement et la formation technique des populations dans tous les domaines du développement local. Elle est impliquée à tous les niveaux d'élaboration et de mise en œuvre des projets et programmes de développement local. La DADL assure la coordination, le suivi, l'assistance et le contrôle des Centres d'Appui au Développement Local (**CADL**) à travers ses services déconcentrés. Elle participe à l'exécution des programmes, au soutien des initiatives locales, à la sensibilisation, à l'information et à l'organisation des populations, à l'appui et au suivi-évaluation des projets, à l'assistance aux collectivités locales. Au total, elle apporte une assistance technique aux Populations, aux Collectivités Locales, aux Organisations Communautaires de Base (OCB), aux ONG, aux Projets et Programmes et aux Autorités Administratives dans tous les domaines touchant au développement économique et social à la base.

Le Programme National de Développement Local (P.N.D.L.)

Le Programme National de Développement Local (PNDL) est l'instrument de mise en œuvre de la stratégie nationale de développement local et le cadre fédérateur des interventions en matière d'appui au développement local. Il est d'envergure nationale et vise particulièrement la réalisation de la plateforme minimale d'infrastructures de base au sein des Collectivités locales.

L'objectif général du PNDL est de contribuer à la réduction de la pauvreté par l'amélioration de l'offre de services socio économiques de qualité aux populations à travers la promotion et la mise en œuvre d'une stratégie de décentralisation des activités sectorielles vers les Collectivités locales, la responsabilisation des Collectivités locales et le renforcement de la participation des populations.

Ensemble, engageons l'action durable qui fédère !